

CERTIFICAT DE MARIAGE CONSTATE

VILLE DE DAKAR

Commune des HLM

Acte N°: 69 / 2016

Nous, Juliette Lopèz, Officier d'Etat Civil de la Commune des HLM

certifions à tous ceux qu'il appartiendra de:

Cheikh Tidiane DIOP, Enseignant, né le: 16/10/1976 à Ross Bethlo domicilié:

Rufisque

**fils de: Ousmane Diop décédé et de: Oumou Kalsoum Ndiaye d'une part
et:**

Aby Basse NDIAYE, Femme Au Foyer, née le: 30/10/1993 à Rufisque

domicillée: 1402 Hlm 4

fille de: Papa Abdou Ndiaye et de: Oulimata Basse d'autre part

ont contracté mariage entre eux selon la coutume musulmane le

03/03/2016 à Dakar

L'époux susnommé nous déclare opter pour la Polygamie

Les époux ont déclaré opter pour le régime de Séparation des biens

Ce mariage a été enregistré par nous sur leur demande 07/04/2016 à 12 heures

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.



Fait à Dakar le: 28.09.2022

Madame Juliette Lopèz
OFFICIER D'ETAT CIVIL
HLM DAKAR

Officier de l'Etat Civil

Juliette Lopèz

